



Cotonou, le 23 juin 2020

LE PRESIDENT

A
Mesdames & Messieurs
les Chefs d'Entreprises
Cotonou

/Réf : 0118/CCIB/PBC/SG/SP/2020

Objet : Mesures de riposte contre
la pandémie de la COVID-19

Mesdames & Messieurs,

Les dernières statistiques des autorités sanitaires béninoises indiquent une montée sensible du taux de contamination de la COVID-19 dans notre pays.

Dans le souci de freiner cette évolution qui pourrait être une menace pour la survie de nos entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin voudrait recommander aux Chefs d'Entreprises, la mise en place d'un Comité anti-COVID-19 au sein de chaque entreprise.

Ledit comité aura pour rôle de :

- Sensibiliser et veiller à l'appropriation des gestes barrières par le personnel de l'entreprise ;
- Se réunir régulièrement pour évaluer les mesures mises en place ;
- Organiser le personnel en équipe pour un meilleur suivi.

Je vous invite donc à plus de responsabilité et de rigueur dans la gestion de cette pandémie qui nous interpelle tous, car respecter les gestes barrières, c'est nous protéger et protéger nos entreprises.

Comptant sur votre détermination à bouter cette pandémie hors de nos vies pour la survie de nos activités, je vous prie de recevoir, Mesdames & Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.


Arnauld AKAKPO